

Animation des quartiers - Demande de subvention auprès de la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat (DRCA) est susceptible d'aider à la réalisation d'actions de redynamisation commerciale dans les quartiers visant au maintien et au développement des activités de proximité.

Dans le cadre de l'animation des sites de Planoise, de Brulard, de Clairs-Soleils, de Saint-Claude ou des Chaprais, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions par l'intermédiaire de la DRCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.